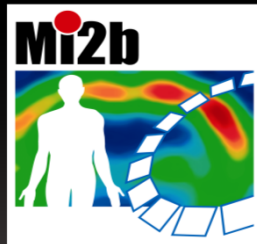


# Fonctionnement du GDR MI2B



AG GDR Strasbourg 16 avril 2013

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Fonctionnement du GDR

**1. Thématique**

**2. Objectifs du GDR**

**3. Composition du GDR**

**4. Conseil de groupement**

**5. Comité de pilotage**

**6. Conseil Scientifique**

**7. Affectation des moyens**

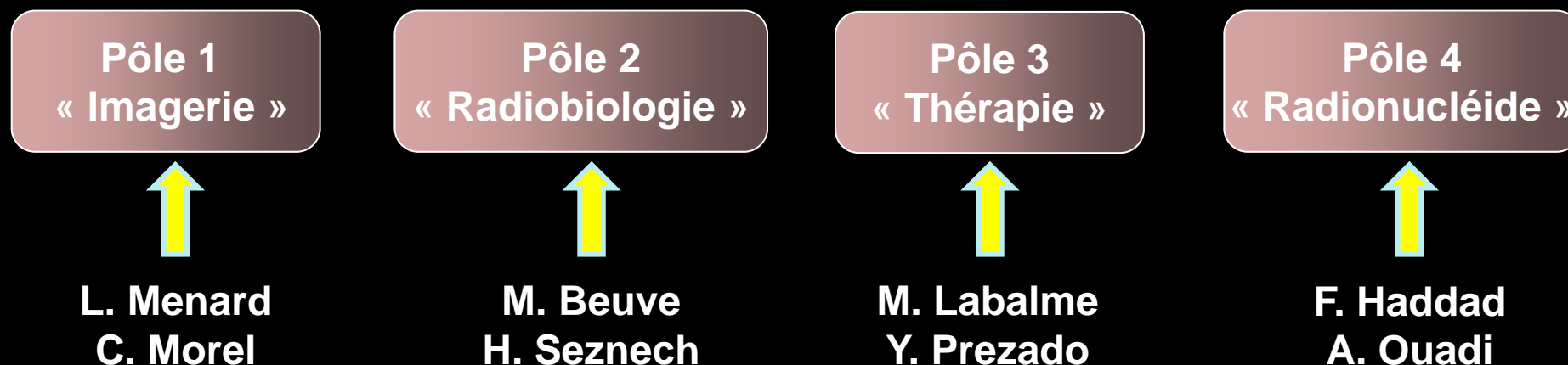
**Le thème principal du GDR MI2B est le développement de nouvelles approches méthodologiques et instrumentales pour des applications à l'interface de la Physique des Sciences de la Vie et de la Santé, utilisant des techniques et méthodes nucléaires.**

→ Si l'axe principal du GDR MI2B concerne « les outils et méthodes nucléaires pour la lutte contre le cancer », son domaine d'application dépasse le seul traitement du cancer et reste ouvert à toute activité impliquant des techniques et des méthodes relevant de la physique nucléaire et de la physique expérimentale des hautes énergies.

**Les thématiques du GDR MI2B sont organisées en « Pôles »** dont les définitions et les domaines d'application peuvent varier après avis du Comité scientifique du GDR MI2B.

→ La définition de ces Pôles sont approuvés par le Conseil de groupement et sont coordonnés par un comité de coordination, dont les membres sont choisis parmi les participants de chacun des pôles d'activité du GDR MI2B.

### Définition des pôles à l'heure actuelle



→ Tendre vers une animation par des communautés

**La définition et les domaines d'application peuvent varier après avis du Comité scientifique du GDR MI2B.**

*→ La définition de ces Pôles sont approuvés par le Conseil de groupement et sont coordonnés par un comité de coordination, dont les membres sont choisis parmi les participants de chacun des pôles d'activité du GDR MI2B*

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

**2. Objectifs du GDR**

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Objectifs du GDR

**Le but du GDR MI2B est de fédérer la communauté des physiciens, radiochimistes, praticiens, cliniciens et biologistes intéressés à développer de nouvelles approches méthodologiques et instrumentales à l'interface de la Physique des Sciences de la Vie et de la Santé, utilisant des techniques et méthodes nucléaires**

### Deux d'activités complémentaires



**Structuration des activités** à l'interface de la physique et des sciences de la vie et de la santé, notamment en fédérant les efforts et les moyens pour des projets communs relativement



Permettre **l'incubation des projets émergents** pour leur permettre de passer une première phase (preuve de concept, test de faisabilité)



**Le GDR MI2B doit assurer également un rôle d'animation scientifique.**

**Cette animation comprend en particulier les possibilités suivantes :**

- **Organisation d'ateliers thématiques**
- **Mise en place de groupes de prospective sur des thèmes scientifiques précis**
- ***Organisation de formations spécifiques en s'appuyant sur les budgets formations des établissements partenaires***
- ***Mise en place de journées des doctorants pour présentation de leurs travaux de thèse***
- ***Organisation d'une école du GDR MI2B***

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

**3. Composition du GDR**

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Composition du GDR

**Le GDR MI2B est composé d'« Entités » qui peuvent être des laboratoires ou des équipes au sein d'un laboratoire**

**Chacune des « Entités » conserve vis-à-vis de son personnel toutes les charges et obligations afférentes à sa qualité d'employeur.**

**Les membres du personnel travaillant dans le groupement restent affectés à l'unité dont ils relèvent.**

**L'adhésion de toute nouvelle « Entité » sera adressée au Comité de pilotage qui pourra consulter pour avis le Comité scientifique. L'adhésion sera validée par le Conseil de groupement.**

**L'adhésion d'une « Entité » implique l'acceptation du règlement de fonctionnement du GDR**

Une « Entité » pourra à tout moment, mettre fin à sa participation en adressant au Comité de pilotage sa demande de retrait.

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

**4. Conseil de groupement**

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Conseil de groupement

*Le Conseil de groupement est constitué par les représentants des différentes « Entités » constituantes du GDR MI2B.*

**Il comprend :**

- le directeur du GDR MI2B ;**
- le directeur adjoint du GDR MI2B ;**
- un représentant de chacune des Entités constituantes du GDR MI2B**

*Le Conseil de groupement est présidé par le directeur du GDR MI2B*

**Le Conseil de groupement se prononce sur :**

- l'état, le programme et l'orientation des recherches**
- la répartition des moyens budgétaires alloués au GDR MI2B pour le fonctionnement général et l'animation scientifique générale**
- toute autre question concernant le GDR MI2B, notamment les demandes d'adhésion, ainsi que les accords de coopération de recherche à venir avec des organismes tiers.**
- La validation du rapport annuel du directeur du GDR MI2B.**

## Conseil de groupement

- *Le Conseil de groupement se réunit au moins une fois par an en assemblée générale à l'initiative du directeur du GDR MI2B.*
- *Le directeur du GDR MI2B doit transmettre les convocations aux membres du Conseil de groupement, ainsi que l'ordre du jour au moins deux (2) semaines avant la date de chaque assemblée.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.*
- *Pour se réunir valablement les deux tiers (2/3) des membres du Conseil de groupement doivent être présents ou représentés.*
- *En cas d'empêchement un membre peut donner procuration à un autre membre aux fins de le représenter. Un membre ne peut détenir qu'une procuration par assemblée générale*

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

7. Affectation des moyens

## Comité de pilotage

*Le GDR MI2B est doté d'un comité de pilotage composé:*

- du directeur du GDR MI2B,*
- du directeur adjoint du GDR MI2B,*
- d'un représentant de chacun des Pôles du GDR MI2B désignés au sein de chaque Pôle ;*

**Le rôle du Comité de pilotage est de :**

- Garantir le bon fonctionnement du GDR MI2B (Conseil de groupement, Comité scientifique)**
- Conduire la politique scientifique défini au sein du GDR MI2B par le Conseil de groupement**
- Organiser l'animation scientifique au sein du GDR MI2B**
- Garantir le bon fonctionnement des actions thématiques (lancement, suivi, évaluation, bilan) ;**
- Assurer la gestion financière des fonds de fonctionnement du GDR MI2B**



### ***Le Comité de pilotage se réunit au moins tous les deux (2) mois.***

- ***Le Comité de pilotage convoque en assemblée générale ordinaire le Conseil de groupement au moins une fois par an.***
- ***Le Comité de pilotage peut convoquer le Conseil de groupement en assemblée générale extraordinaire.***
- ***Le directeur du GDR MI2B doit transmettre les convocations aux membres du Comité de pilotage, ainsi que l'ordre du jour au moins deux (2) semaines avant la date de chaque réunion.***
- ***Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.***
- ***Pour se réunir valablement les deux tiers des membres du Comité de pilotage doivent être présents ou représentés.***

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Comité Scientifique

7. Affectation des moyens

*Le GDR MI2B est doté d'un Comité scientifique composé de membres permanents, choisis pour une période de deux ans parmi les coordonnateurs de chacun des Pôles du GDR MI2B.*

***Le Comité scientifique est composé :***

- D'un Président,***
- D'un Vice-président,***
- De deux représentants de chacun des Pôles du GDR MI2B***

*Le Comité scientifique pourra faire appel, pour l'évaluation des projets, qui lui sera soumis à un certain nombre d'experts extérieurs reconnus pour leur compétence scientifique*

## Comité Scientifique

*Le Comité Scientifique aura également pour mission de:*

- Evaluer la pertinence scientifique des projets émergents*
- Fournir, grâce à une évaluation objective, une aide aux porteurs de projets pour les aider à finaliser des demandes et leur donner les meilleures chances de réussite lors d'appels à projets*
- Suivre et évaluer le déroulement des programme de recherche fédérateurs*
- Proposer au Conseil de groupement, le cas échéant, sa réorientation, son extension ou son annulation*
- Evaluer la pertinence des contrats de recherche à venir avec des organismes tiers*
- Evaluer sur demande éventuelle du Comité de pilotage des candidats potentiels pour rejoindre le GDR MI2B*

## Fonctionnement du GDR

1. Thématique

2. Objectifs du GDR

3. Composition du GDR

4. Conseil de groupement

5. Comité de pilotage

6. Conseil Scientifique

**7. Affectation des moyens**

***Les financements des projets scientifiques sont du ressort des autorités de tutelle des Entités participant à ces projets***

***Le GDR MI2B dispose d'un budget, destiné à son fonctionnement, à l'animation scientifique commune***

***Le directeur du GDR MI2B assure la gestion de ce budget de fonctionnement avec l'aide du Comité de pilotage. Il rédige un rapport sur l'utilisation de ce budget soumis au Conseil de groupement lors de l'assemblée générale annuelle.***

### **Deux Choix:**

#### **1°) on reste dans la configuration actuelle**

- **Le GDR reste un outil de gestion interne à l'IN2P3**
- **Positionnement de nos collaborateurs**
- **Visibilité amoindrie au niveau des autres acteurs à l'interface physique-santé**
  
- **adoption d'un règlement intérieur**

#### **2°) on ouvre l'adhésion au GDR à d'autres partenaires**

- **Le GDR devient plutôt un outil d'animation scientifique**
- **Découplage complet de la gestion budgétaire de l'IN2P3 hormi des crédits d'animation scientifiques**
- **Participation active des autres acteurs à l'interface physique-santé**
  
- **adoption d'une convention entre les autorités de tutelle des parties**